



Violences aggravées - ITT 10 jours

Par **Gully**, le **24/01/2014** à **20:38**

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon fils qui aura 18 ans dans 2 mois s'est fait agressé par 2 vigiles qui surveillaient la soirée étudiante à laquelle il participait. Alors qu'il était alcoolisé, un des vigiles lui a demandé de quitter la soirée, mon fils a obtempéré sans riposter pensant à une sortie temporaire. Elle était définitive. Mon fils a simplement souhaité récupérer son blouson en cuir resté au vestiaire, il y a eu un quiproquo et ce vigile l'a giflé. Un second vigile est intervenu et l'a frappé dans le bas ventre, puis le 1er vigile lui a donné un coup de pied dans la jambe et son genou a craqué. Mon fils s'est retrouvé sur le trottoir à 2 heures du matin seul, sans blouson, alcoolisé et surtout dans l'incapacité de se tenir debout. Il a appelé le 112 et les pompiers l'ont amené à l'hôpital où un certificat médical avec une ITT de 10 jours a été établi. Je précise que mon fils n'a été ni insultant ni violent. Les vigiles âgés d'environ 35 ans étaient grands et corpulents. Mon fils est fluet et ne représentait pas une menace pour eux. Nous avons porté plainte. Merci de m'indiquer les suites possibles.